

**Demande de dérogation pour inscription tardive
« SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE »
Au titre de l'année universitaire 2024- 2025**
A compléter pour les demandes formulées après le 1er octobre
conformément à la délibération N°2016-65 du CA UBO du 19/05/2017

NOM :	Prénom (s) :
Date de naissance :	Nationalité :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone fixe :	Téléphone portable :
Adresse électronique :	

Etudiant déjà inscrit à l'UBO précisez la formation :

N° Etudiant :

Autre situation :

Je sollicite de Monsieur le Président de l'Université de Bretagne Occidentale une dérogation pour inscription tardive en
.....
.....
(Précisez l'intitulé du diplôme et le parcours demandé. Ex : L2 physique, parcours physique-chimie)

Motif du retard :

Pièces justificatives à fournir obligatoirement :

- Une lettre de motivation expliquant d'une manière pertinente les raisons du retard de l'inscription
- Un CV complet
- Pour les candidats en L1, le relevé de notes du Baccalauréat
- Pour les autres étudiants, les résultats obtenus depuis le Bac

Date et signature du candidat

Avis du Président de jury	Avis du Directeur de l'UFR	Décision du Président de l'UBO
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable Motifs : A Brest, le	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable A Brest, Le Directeur, Paul-Alain JAFFRES	<input type="checkbox"/> Conforme à la décision pédagogique <input type="checkbox"/> Contraire à la décision pédagogique Motifs : Brest, le Le Président, P/D La Vice-Présidente FTLV en charge de la CFVU

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si le-la requérant-e estime que cette décision est illégale, il peut :

- déposer dans les 2 mois à compter de l'affichage/la notification de cette décision un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes
- présenter un recours administratif devant le-la président-e de l'université